

# **Règlement COACH KUMITE**

## **Pour la saison 2012 – 2013**

### **Article 1.**

- 1 coach sera autorisé pour 15 compétiteurs présents (avec maximum 4) lors du championnat. Il devra avoir la tenue réglementaire, à savoir : survêtement de son club et baskets

### **Article 2.**

- Le coach devra avoir suivi un stage kumité récent, minimum 2 ans de date. Un stage sera tenu cette année pour le kumité
- le vendredi 14 septembre à 19h30 et
- le vendredi 21 septembre à 19h30  
au siège de la FLAM route d'Arlon.  
Un test écrit sera requis, il sera valable deux ans.

### **Article 3.**

- Si le coach porte atteinte au prestige et à l'honneur du karaté Do, ou agit de façon malveillante le compétiteur sera infligé d'un shikkaku et la carte coach sera retiré au club d'appartenance.

### **Article 4.**

- Ne peut être coach qu'un représentant officiel d'un club ayant suivi un stage endéans les deux ans. Il devra être âgé d'au moins 14 ans. Un recyclage devra être fait tous les 2 ans.

### **Article 5.**

- Un badge nominatif « coach » sera remis au club le jour de chaque compétition officielle FLAM.

### **Article 6.**

- Le coach se présentera sur la surface de compétition et remettra son accréditation au chef de tableau. Celui-ci lui rendra en fin de match si aucune infraction a eu lieu. Le cas contraire, l'accréditation sera supprimée et la personne concernée ne sera plus autorisée à coacher pendant tout le championnat, la personne devra regagner les gradins.

### **Article 7.**

- Si le comportement est satisfaisant suivant les règles de discipline et de courtoisie, la commission d'arbitrage renouvellera le coaching lors du prochain championnat.

Pour la commission d'arbitrage  
Roob Jean – Claude  
Email : jcroob@pt.lu